

## Ecole de Rugby – Charte des Parents

Une charte, c'est : des **droits**, des **devoirs**, des **règles de vie** à respecter !

Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la Formation sportive et l'Education à la vie en société de leurs enfants		
Des droits	Des devoirs	Des règles de vie à respecter
<p>Ils ont droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant,</li> <li>- à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors,</li> <li>- à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant,</li> <li>- au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby,</li> <li>- au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.</li> </ul>	<p>Ils ont le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club,</li> <li>- de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education</li> <li>- <b>de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif,</b></li> <li>- d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement</li> <li>- <b>de considérer la compétition comme un « moyen de formation »,</b></li> <li>- de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin</li> </ul>	<p>Ils ont le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours,</li> <li>- de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux,</li> <li>- d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe,</li> <li>- de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles,</li> <li>- d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.</li> </ul>
<p>Ils ont aussi le droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire des propositions constructives,</li> <li>- de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables,</li> </ul>	<p>Ils ont aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer,</li> <li>- d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.</li> </ul>	<p>Ils doivent aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant,</li> <li>- être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant</li> </ul>